

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize novembre deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald, Maire, dans la salle socio-culturelle, 41, rue d'Insming

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	15
Procurations	0

Absent : NEANT

Date de la convocation : 05/11/2020

Secrétaire de séance : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 13 novembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✓ approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2020 à l'unanimité.

✓ **dans le cadre de l'aménagement foncier**

- approuve le **projet de modification des chemins** élaboré par la commission CCAF

concernant les **réserves foncières communales**

- demande que soient attribuées à la commune les parcelles proposées dans l'objectif de réaliser les divers équipements et aménagements.
 - décide, le cas échéant, que le complément nécessaire à l'apport communal sera prélevé sur le périmètre, dans la limite de 2% du territoire aménagé.
 - autorise M. le Maire à inscrire au budget les crédits nécessaires à l'acquisition éventuelle de ces parcelles.
 - décide que la commune **n'assurera pas la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes** décidés par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de HELLIMER.
- ✓ s'oppose au transfert de la compétence « **PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale** » à la communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie initialement prévu le 01/01/2021.

La CASAS nous ayant avisés par mail en date du 17/11/2020, que la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 01/04/2021, entraîne le report de la date du transfert de la compétence « PLU et document d'urbanisme » au 01/07/2021 (article 7 de la loi du 14/11/2020), la présente délibération n'est donc pas recevable, car les délibérations d'opposition au transfert de la compétence doivent être prises dans les 3 mois précédant celle du 01/04/2021 elle sera reprise ultérieurement

- ✓ autorise la cession du bien immobilier 5, rue d'Insming à M. Gérard FIOLETT qui souhaite acquérir l'ensemble du bâtiment afin d'y implanter son activité de boulanger au prix de 40 000 € « acte en main » (les frais d'acte seront à la charge de la commune qui souhaite apporter son concours à l'implantation de ce genre de commerce
- ✓ dans le cadre de la gestion des carrières du personnel communal (agents titulaires), décide de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100 % pour les catégories B et C, après avis du comité technique paritaire
- ✓ à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe « C3 » à temps non complet soit 24/35^{ème} pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 17 décembre 2020 (M. JUNG Stéphane n'a pas pris part au vote)
- ✓ autorise le Maire à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle qui permet d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.
- ✓ autorise le Maire à signer la convention RASED (suivi des élèves en difficulté dans les écoles) proposée par le SIVOS d'Insming fixant la répartition des frais de mise à disposition de matériel et d'équipements informatiques de la psychologue scolaire entre les communes utilisatrices de ce service ; à savoir pour HELLIMER une participation de 0.28 € par habitant.
- ✓ autorise le Maire à adhérer au groupement de commandes départemental Fus@é (qui a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements nécessaires : solutions interactives, classes mobiles, bureautiques...tout en bénéficiant de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle) initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.
- ✓ dans le cadre du projet de construction d'un préau-auvent à l'arrière du Foyer socioéducatif qui entre dans le cadre du dispositif de soutien de la Région et en vue d'améliorer l'utilisation du complexe pour associations, qui entre dans le cadre du dispositif de soutien de la Région, autorise le Maire à faire la demande de subvention et de valider le plan de financement ci-dessous :

Description des Dépenses		Plan de financement	
Nature des Dépenses	Montant (€ HT)	Financeurs	Montant (€ HT)
TRAVAUX DE GROS ŒUVRE – Génie Civil	31 354,96	Maître d'ouvrage :	26 899,18
STRUCTURE METALLIQUE	25 893,00	Région	20 174,39
ELECTRICITE	10 000,00	Etat DETR	20 174,39
Coût total du projet :	67 247,96	Coût total du projet :	67 247,96

- ✓ le vote de la subvention classe de neige 2021 est ajourné en raison du contexte sanitaire ne permettant pas d'envisager cette sortie en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Pour extrait conforme
le 20/11/2020

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald